

Convention assurance chômage

Un nouvel accord régressif

Un nouveau projet d'accord sur la convention assurance chômage vient de voir le jour, celui-ci est bien loin d'être équilibré dans son économie globale et bien loin d'être une avancée.

Le futur régime sera amputé de 800 millions d'euros, autant de moins pour les privés d'emplois et leur revenu de remplacement.

Les droits rechargeables, qui auraient pu être une avancée, seront au final financés par les privés d'emploi eux même à hauteur de 400 millions d'euros.

Les annexes 8 et 10 concernant les intermittents du spectacle ont certes été préservées, mais là encore, au prix d'économies drastiques. Ainsi, un plafond d'indemnités a été fixé et il est prévu un différé de l'indemnisation. Bref, le nombre de jours indemnisés sera réduit, additionné à une augmentation de leur cotisation.

L'allocation forfaitaire qui était de 57,4% passe à 57%.

Pour certains, en fonction de l'indemnité supra-légale, la période de carence va pouvoir être portée à 180 jours au lieu de 75 actuellement.

Les salariés de plus de 65 ans vont maintenant eux aussi cotiser, autant de moins pour leur pouvoir d'achat déjà sérieusement attaqué.

Dans le même temps, aucune participation supplémentaire n'est demandée aux entreprises, notamment celles qui ont le plus recours à la précarité ou celles qui justement génèrent le plus de privés d'emplois.

Pour la CGT il ne fait nul doute que sans les mobilisations qui ont eu lieu durant cette pseudo-négociation, les régressions auraient été plus importantes. La CGT appelle l'ensemble de ses syndicats, les salariés et les privés d'emploi à s'emparer de cette question et à ne pas cesser la lutte.

Confrontés au chômage et aux difficultés liées à la perte de leur emploi, les travailleurs ne sont pas responsables de leur situation. Ce sont les politiques économiques qui dégradent l'emploi et les rémunérations.

C'est donc aux employeurs de contribuer à la solidarité nationale pour garantir une indemnisation décente et un retour à l'emploi dans les meilleures conditions.

La délégation émet un avis défavorable sur ce texte. La CGT va consulter ses organisations sur cet accord dans les prochains jours, tout en restant vigilante et actrice auprès des pouvoirs publics qui vont devoir agréer ou pas cet accord.

Montreuil le 25 mars 2014